

Rapport d'activités

Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rogmonas - Saint-Anciol - Verquières

2019



LES INSTANCES

➔ CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Instance de décision de la communauté d'agglomération, le conseil communautaire s'est réuni à neuf reprises en 2019 (février- avril (trois fois) - juin - août - septembre - octobre - décembre)

Le Président de la communauté d'agglomération prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Composition du conseil communautaire

Président : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, maire de la commune de Verquières

Pour la Commune de BARBENTANE : Jean-Christophe **DAUDET**, Edith BIANCONE, Jean-Pierre BARROIS.

Pour la Commune de CABANNES : Christian **CHASSON**, Josette GAILLARDET, Nathalie GIRARD.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : Marcel **MARTEL**, Bernard REYNES, Solange PONCHON, Marie-Danièle PAGÈS, Michel LOMBARDO, Sylvie DIET-PENCHINAT , Jean-Alexandre MOUSSET, Martine JOUMOND , Claude LABARDE, Vincent LESCOT, Marie-Laurence ANZALONE, Jean-Pierre SEISSON.

Pour la Commune d'EYRAGUES : Max **GILLES**, Yvette POURTIER, Marc TROUSSEL.

Pour la Commune de GRAVESON : Michel **PECOUT**, Annie CORNILLE, Alain CHAROIN.

Pour la Commune de MAILLANE : Joël **SUPPO**.

Pour la Commune de MOLLEGES : Maurice **BRES**, Guylaine PEYTIER.

Pour la Commune de NOVES : Georges **JULLIEN**, Yvette LOUIS, Christian REY, GINOUX Danielle.

Pour la Commune d'ORGON : Jean-Claude **MARTARELLO**, Claudette ZAVAGLI.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : Jean-Louis **LEPIAN**, Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la Commune de ROGNONAS : Yves **PICARDA**, Anne VERMARE, Alain JOUVAL.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : Luc **AGOSTINI**, Daniel ROBERT.

Pour la Commune de VERQUIERES : Jean-Marc **MARTIN-TEISSERE**.

Préambule

Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter le bilan de l'exercice 2019 pour la Communauté d'Agglomération, tant au niveau des moyens mis en œuvre que des actions réalisées.



Le Bureau de la communauté d'agglomération est composé du Président et des 12 Vice-Présidents de la communauté d'agglomération.

Il examine les rapports proposés au Conseil Communautaire : il s'est réuni à neuf reprises en 2019.

Les Vice-présidents de la communauté d'agglomération au 31 décembre 2019

Monsieur Marcel MARTEL

Maire de CHATEAURENARD - 1^{er} Vice-Président - Délégué aux Travaux

Monsieur Max GILLES

Maire d'EYRAGUES - 2^{ème} Vice-Président - Délégué au projet M.I.N

Monsieur Yves PICARDA

Maire de ROGNONAS - 3^{ème} Vice-Président - Délégué à la mutualisation

Monsieur Michel PECOUT

Maire de GRAVESON - 4^{ème} Vice-Président - Délégué au Développement Économique

Monsieur Jean-Christophe DAUDET

Maire de BARBENTANE - 5^{ème} Vice-Président - Délégué au Tourisme

Monsieur Joël SUPPO

Maire de MAILLANE - 6^{ème} Vice-Président - Délégué aux Déchets

Monsieur Georges JULLIEN

Maire de NOVES - 7^{ème} Vice-Président - Délégué au Logement

Monsieur Christian CHASSON

Maire de CABANNES - 8^{ème} Vice-Président - Délégué à l'Aménagement Rural

Monsieur Luc AGOSTINI

Maire de Saint-Andiol 9^{ème} Vice-Président - Délégué au Développement Durable

Madame Jocelyne VALLET

1^{ère} Adjointe de PLAN D'ORGON - 10^{ème} Vice-Présidente - Déléguée à l'Action sociale et Politique de la ville

Monsieur Maurice BRÈS

Maire de MOLLÉGÈS - 11^{ème} Vice-Président - Délégué à l'Eau et l'Assainissement

Madame Claudette ZAVAGLI

1^{ère} Adjointe D'ORGON - 12^{ème} Vice-Présidente - Délégué aux Transports

LES MOYENS

➔ Humains



Salon des agricultures - Juin 2019

Les effectifs de Terre de Provence Agglomération ont été en 2019 renforcés sur certaines missions, avec la création d'un poste **de chargé de mission Habitat** au sein du service urbanisme, ainsi que la création d'un poste de **coordonnateur Atelier Santé Ville** à mi-temps, rejoignant les effectifs du service « politique de la ville / action sociale ».

L'année 2019 a également été marquée par la préparation du **transfert de la compétence «Eau et Assainissement»**, qui, au 1^{er} janvier 2020 impactera fortement les effectifs de la communauté avec le transfert de plus de trente agents.

Au niveau de l'actualité Ressources Humaines, l'année 2019 a avant tout été marquée par l'entrée en vigueur du **prélèvement à la source** au 1^{er} janvier 2019, avec l'impôt sur le revenu directement déduit du bulletin de paie des agents.

Autre évolution intervenue en 2019, l'extension à une partie de la **filière technique** (agents sur le grade d'ingénieur en chef), après la filière administrative en 2018, **de la mise en œuvre du RIFSEEP** (nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).



91
AGENTS

au 31 décembre 2019

64
TITULAIRES

8
STAGIAIRES
de la fonction publique

19
CONTRACTUELS

4 contractuels sur emploi permanent,

1 contrat d'apprentissage

14 contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels).

Le tableau des effectifs

(emplois permanents, postes pourvus) au 31/12/2019



FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 directeur territorial sur un emploi fonctionnel DGS
- 3 attachés
- 1 rédacteur contractuel
- 2 rédacteurs
- 2 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe
- 2 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe
- 2 adjoints administratif contractuel
- 9 adjoints administratifs
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 7 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe

FILIÈRE ANIMATION

- 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 ingénieur en chef
- 1 ingénieur principal
- 1 ingénieur
- 4 techniciens principaux de 1^{ère} classe
- 3 techniciens contractuels
- 3 agents de maîtrise
- 7 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 13 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 21 adjoints techniques

Financiers

Avec un montant total (opérations réelles et opérations d'ordre) de dépenses de 42 518 199.56 € et un montant de recettes de 38 966 443.30 € (hors résultats reportés, affectation de résultat et restes à réaliser), l'exercice 2019 dégage un déficit de 3 551 756.26€ se décomposant en :

- un déficit de fonctionnement de 999 029.40 €
- un déficit d'investissement de 2 552 726.86 €.

La prise en compte des résultats antérieurs (excédents de fonctionnement et d'investissement reportés et compte 1068) porte le résultat de clôture de l'exercice avant restes à réaliser à 11 381 344.48 €.

La prise en compte des restes à réaliser porte ce résultat à 8 755 452.92 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 35 096 035.08 € contre 33 587 522.38 € en 2018, soit une progression de 4.49%. Une augmentation principalement due à la l'augmentation de la dotation de solidarité (6 millions d'euros) qui progresse en 2019 de 1.2 M€ par rapport au montant octroyé en 2018. Hors cette évolution, l'évolution des dépenses réelles est de 0.92%.



Une progression impactant l'épargne brute (141 000 €) en nette diminution par rapport aux années précédentes. Hors ce reversement de 4,8 M€, le niveau d'épargne brute dégagé aurait été comparable à celui de 2017 (supérieur à 5 millions d'euros).

	2018	2019	
FNGIR / FPIC	1 501 607,00	1 535 201,00	2,24%
Frais de structure	3 882 440,67	3 812 795,20	-1,79%
Dépenses liées aux compétences	8 916 169,93	9 345 250,16	4,81%
Reversements aux communes	19 265 993,80	20 367 122,02	5,72%
Reversements impôts	21 310,98	35 666,70	67,36%
	33 587 522,38	35 096 035,08	4,49%

La répartition des dépenses de fonctionnement fait en conséquence état d'une légère progression de la part des reversements aux communes dans les dépenses de fonctionnement.



DÉPENSES RÉELLES

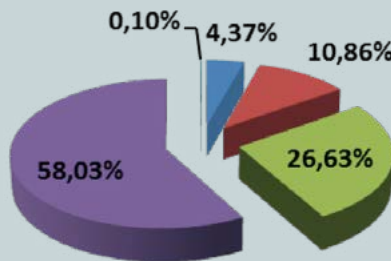
41 254 672.84 €

dont

35 096 035.08 €

de dépenses de

FONCTIONNEMENT



■ FNGIR / FPIC

■ Frais de structure

■ Dépenses liées aux compétences

>>> Les dépenses de fonctionnement liées aux compétences : 9,3 Millions d'€

FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019
SIG	8 168,38	10 705,20
Tourisme	220 121,81	289 650,02
Logement	107 940,00	108 803,95
Décheteries	1 671 403,50	1 801 674,26
Collecte hors personnel	4 021 286,13	3 926 547,29
Voirie	12 950,30	11 123,04
Politique de la ville / action sociale	271 316,45	283 972,29
Développement durable	19 459,41	16 243,21
Aménagement du territoire	321 772,03	276 086,70
Aménagement rural	125 159,40	111 523,65
Transports	1 634 992,10	1 977 308,05
Développement économique	419 950,78	344 087,93
GEMAPI	81 592,48	156 524,57
MIN hors personnel	142,80	0,00

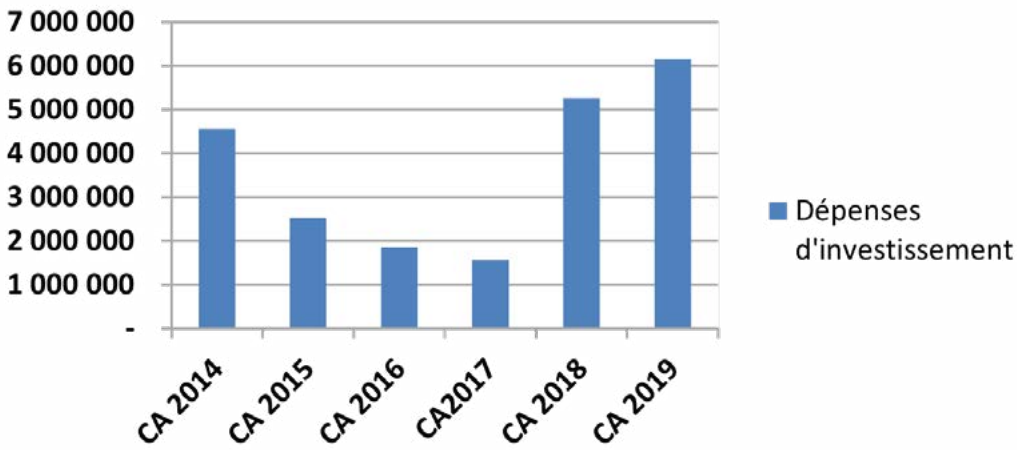
Les compétences déchets et transport concentrent aujourd'hui plus de 82% des dépenses de fonctionnement relatives aux compétences.

La compétence « transports » est celle qui connaît par ailleurs la plus forte progression (+ 340 000 € environ) du fait de l'ouverture, en septembre 2019, du lycée de Châteaurenard et la mise en service (ou leur transfert à la communauté d'agglomération) de nouvelles lignes scolaires en découlant.

La compétence GEMAPI, compétence intercommunale depuis 2018, connaît elle aussi une évolution notable du fait de l'élargissement des responsabilités incombant aux intercommunalités dans ce domaine.

>>> Les dépenses d'investissement

Après la forte progression enregistrée en 2018, les dépenses d'investissement continuent d'évoluer à la hausse (près de 17%). Les exercices 2018 et 2019 totalisent ainsi 52% des montants d'investissements réalisés sur la période 2014-2019.



- Les principales réalisations 2019 concernent :
- la finalisation des travaux lycée,
 - la deuxième phase d'acquisitions foncières pour le pôle logistique,
 - les premiers travaux de requalification ou modernisation des zones, avec une première zone requalifiée : la Rocade Nord, à Noves.

INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019
Dépenses	5 269 754,91	6 158 637,76
Administration générale / SIG	127 666,21	76 920,72
Politique de la ville / action sociale	0,00	0,00
Logement	0,00	0,00
Décheteries	38 706,39	38 795,55
Collecte	1 294 944,79	768 938,31
Voirie	250 328,52	12 717,60
Développement durable	15 768,00	0,00
Zones	361 187,77	1 190 635,86
Aménagement rural	197 810,80	0,00
GEMAPI	0,00	18 796,80
Eau / assainissement	0,00	125 673,60
MIN	2 291 912,00	935 580,64
Tourisme	0,00	39 968,12
Aménagement du territoire	477 898,23	2 851 215,36
Transports	20 712,00	26 460,00
Fonds de concours aux communes	192 820,20	72 935,20

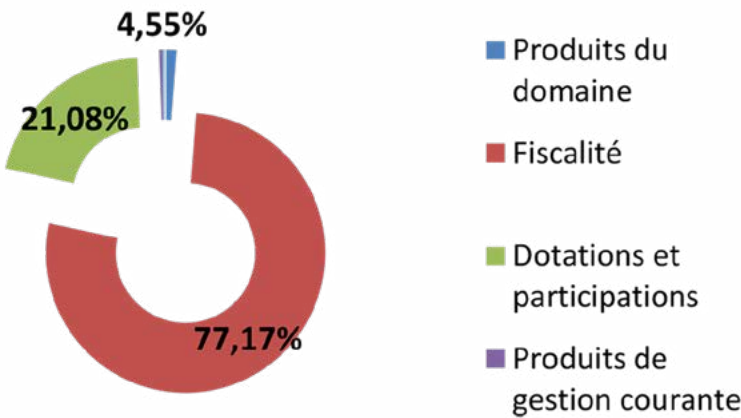
Les recettes réelles 2019

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles FONCTIONNEMENT	34 058 847,46	34 130 692,75	35 237 423,43
Recettes réelles INVESTISSEMENT	240 084,80	680 562,93	2 465 493,15
	34 298 932,26	34 811 255,68	37 702 916,58

Les recettes enregistrent en 2018 une augmentation de plus de 8% en grande partie liée à celles des recettes d'investissement avec des rentrées de subventions du fait de la réalisation des projets sur 2018 et 2019 (subventions lycée, MIN, étude eau-assainissement).

L'évolution des recettes de fonctionnement s'élève à 3.24%, supérieure à celle de l'année précédente (+0.21%), mais nettement inférieure à celle des dépenses (effet dotation de solidarité).

Répartition des recettes de fonctionnement



Budgets annexes

L'ensemble des budgets annexes, en cours de commercialisation, affiche un déficit à l'exception de Crau Durance (en fin de commercialisation) et des Grands Vignes (avant aménagement et commercialisation de la partie ouest).

Les deux budgets annexes créés en 2018 pour le pôle logistique et le MIN auront vocation à être clôturés une fois l'ensemble des opérations de transfert achevées.

BUDGETS ANNEXES après résultats antérieurs	
Crau Durance	+ 939 721.32 €
Sagnon	- 2 815 041.66 €
Grands Vignes	+ 53 975.01 €
Chaffine	- 1 236 917.83 €
Palette	- 520 273.63 €
Pôle logistique	- 333 637.02 €
Coeur de Min	- 250 453.83 €

LA MUTUALISATION DES MOYENS

La mutualisation des moyens constitue un axe de travail de la communauté depuis plusieurs années, avec des groupements d'achat lancés avec les communes et, surtout, des moyens humains mutualisés au profit des communes.

Le SIG, un outil mutualisé

Premier outil mutualisé au profit des communes, le Système d'Information Géographique.

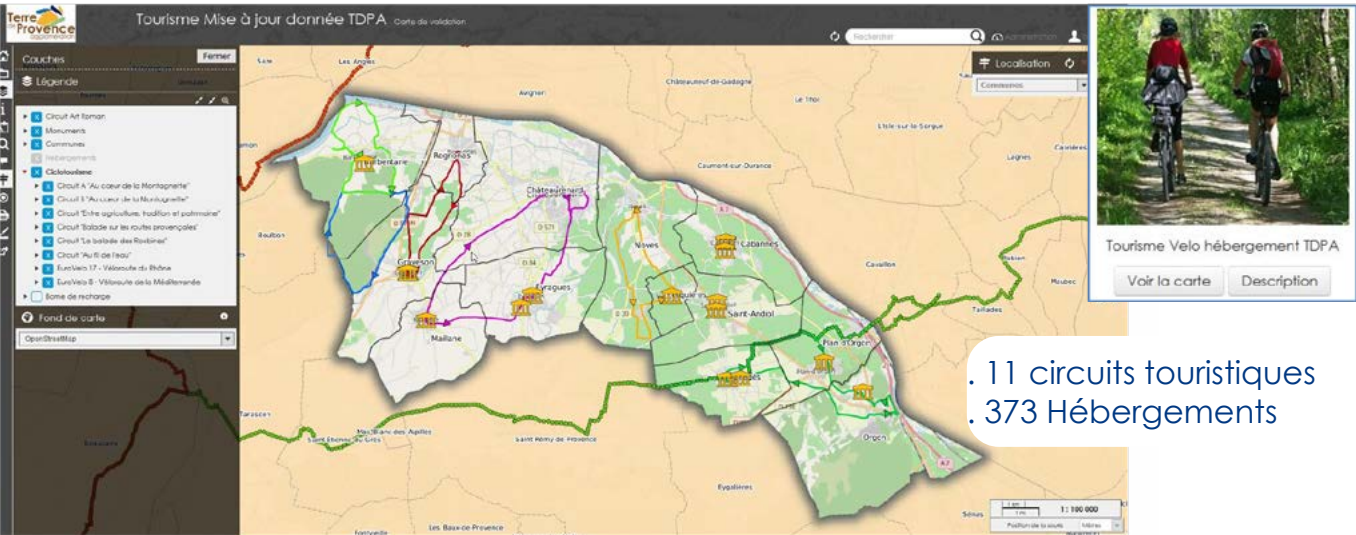
Mutualisation initiée dès 2008 avec la numérisation du cadastre et la mise à disposition d'un premier logiciel, cet outil s'est étoffé ces deux dernières années.

Au-delà des données (PC, DT, permis de louer..) du logiciel CartADS (logiciel urbanisme également mis à disposition par Terre de Provence pour l'ensemble des communes), les données relatives au Plan de Prévention des Risques Inondations, aux Plans Locaux d'Urbanisme, les servitudes d'urbanisme sont désormais intégrées et accessibles pour les services des communes.

Cet outil permet également aux services de la communauté de suivre les données relatives à leur compétence. Parmi les exemples à citer, celui de l'eau et l'assainissement, avec un travail lancé en 2019 de géolocalisation des réseaux pour l'ensemble des communes de Terre de Provence, la numérisation des circuits vélo, l'intégration des données du diagnostic agricole.

Le SIG permet également de traiter les demandes de DICT transmises par les entreprises de travaux..

Exemple : Boucles cyclo touristiques (Vélo ...) en collaboration avec Office de Tourisme Intercommunal





L'instruction des permis de construire

La mise en place du service commun d'instruction des permis est également emblématique.

Depuis 2014, le service urbanisme de la communauté assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de plusieurs communes. Le rôle du service s'est également progressivement étendu à l'aide et conseil en matière d'aménagement du territoire, notamment pour l'élaboration des PLU

Aucune modification notable n'est intervenue en matière de réglementation d'urbanisme au cours de l'année 2019. L'activité se poursuit donc, avec une légère baisse toutefois en matière de constructions nouvelles (- 10 %). Une baisse plus marquée en matière de ventes (- 25 %) est traduite par les demandes de certificats d'urbanisme généralement effectuées par les notaires lors de la rédaction de leurs actes.

>>> Dossiers traités en 2019

Type de dossier	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	TOTAL
Permis de construire	73	53	42	43	215
Certificats d'urbanisme	69	75	62	63	268
Permis d'aménager	7	2	3	1	13
TOTAL	149	130	106	111	496



LE FONCIER

Le foncier constructible disponible se réduit encore, suite à l'adoption de la majorité des PLU (Plan Local d'Urbanisme) par les communes et à l'approbation du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation par la Durance), contribuant ainsi à l'augmentation du prix des biens immobiliers.

Si le marché de l'immobilier sur le territoire de Terre de Provence Agglomération est toujours attractif, les communes restent recherchées pour leur qualité de vie, et la tension sur les prix contribue à la réduction du nombre de transactions. L'absence d'ouverture de nouveaux terrains à la construction devrait perpétuer ce phénomène sur les années à venir.

LES ACTIONS de la COMMUNAUTÉ 2019



EAU & ASSAINISSEMENT

L'année 2019 a vu se poursuivre le travail de préparation, entamé en 2018, du transfert de l'eau et l'assainissement, la loi NOTRe ayant prévu leur intégration dans le bloc de compétences obligatoires des communautés d'agglomération à la date du 1er janvier 2020.

Dans la perspective de la prise de compétence, une mission d'assistance sur les aspects techniques (état du patrimoine transféré et priorités d'action), juridiques (procédures à mettre en œuvre pour le transfert) et financiers (tarification et impacts budgétaires) avait en effet été lancée en 2018.

L'année 2019 a ainsi d'abord été consacrée à la finalisation de l'état des lieux, qui a mis en évidence :

- 💧 **au niveau de l'eau potable** : une desserte et un approvisionnement globalement satisfaisant mais une très forte préoccupation et des investissements à programmer pour la sécurisation, le renforcement ou la mise en conformité de la ressource (cinq projets de recherche de nouveaux captages sur le territoire)
- 💧 **au niveau de l'assainissement collectif** : une situation globalement saine sur les 16 stations d'épuration, avec toutefois des investissements à programmer à court terme (Cabannes, Saint-Andiol, Châteaurenard Iscles) ou à moyen terme (Noves centre). Les rythmes de renouvellement sur les réseaux, plutôt modestes ces dernières années, peuvent par contre laisser supposer la nécessité de programmer certaines opérations (sur la base d'une durée de vie moyenne de 50 ans, le renouvellement de 2% du linéaire de réseaux suppose 1,8 millions d'euros d'investissement chaque année).
- 💧 **au niveau de l'assainissement non collectif** : un service très disparate avec beaucoup de difficultés de mise en œuvre, quel que soit le mode de gestion.
- 💧 **sur le plan de la tarification** : de fortes disparités des tarifs que ce soit pour l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif).

Sur la base de cet état des lieux, et considérant les diverses options juridiques et organisationnelles possibles, le conseil communautaire a en octobre 2019 arrêté la nouvelle organisation territoriale de l'eau et l'assainissement avec :

- la création d'une régie à personnalité morale, la régie des Eaux de Terre de Provence, dont le périmètre intègre les communes en régie, individuelle ou au sein du SIVOM Durance Alpilles, avec transfert des agents à Terre de Provence pour mise à disposition à la Régie des Eaux,
- le transfert des Délégations de Service Public existantes à Terre de Provence, avec mise en place de budgets annexes dédiés.

GEMAPI

Au-delà des compétences du petit cycle de l'eau, la communauté est depuis 2018 également concernée par le grand cycle de l'eau avec la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

📍 A ce titre, la communauté est adhérente de trois syndicats :

le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD),

le Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux,

le Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du bassin de Tarascon Barbentane et entretien de la Lône de Vallabrègues,

pour un montant de contributions 2019 d'environ 150 000 €.

Les contours et les implications de cette compétence nouvelle sont aujourd'hui encore difficiles à bien appréhender pour les communautés, avec un champ de responsabilités qui risquent de s'accroître dans les années à venir, notamment en matière de prévention des inondations.

D'ores et déjà la communauté est engagée au sein du SMAVD dans le programme de requalification des digues de la Durance, avec des acquisitions foncières réalisées sur 2019 sur Châteaurenard.



**ÉTAT
PATRIMONIAL**

**17
STATIONS D'ÉPURATION**

273.7 km
de réseaux
D'ASSAINISSEMENT

et
357 km
de réseaux
EAU

**7
CAPTAGES**

**142
POSTES DE RELEVAGE**

**5
DÉVERSOIRS D'ORAGE**

**6
BASSINS D'ORAGE**

**21 750
PARC COMPTEURS**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Au-delà des zones d'activité, la compétence développement économique recouvre plusieurs champs d'intervention, allant de l'emploi à l'accompagnement des entreprises, sans oublier le soutien au commerce.

Des événements annuels pour mettre en relation les entreprises et les chercheurs d'emploi

Comme les années précédentes, Terre de Provence a organisé, en partenariat avec le Pôle Emploi, **le Salon de l'emploi, 17ème édition** du nom pour 2019, au MIN de Châteaurenard.

Cette édition a mis l'accent sur la participation des entreprises avec un total de 62 présentes. Une dizaine d'entre elles participait pour la première fois (notamment les Transport Mesguen, Mehadrin, Primevert, Ydil, et HM.Clause).

Les exposants ont été répartis par secteurs d'activité pour faciliter l'orientation du public. Tous les secteurs en fort recrutement étaient présents : l'agroalimentaire, l'agriculture, le transport, la logistique, les services à la personne...

Au total 150 offres d'emplois et plusieurs offres de formation ont été proposées aux 1310 visiteurs. L'autre événement annuellement organisé par Terre de Provence en matière d'emploi est le forum de l'emploi saisonnier, en partenariat avec la Mission Locale du Delta, le Pôle Emploi de Châteaurenard et la Maison Familiale et Rurale de Barbentane. Celui-ci s'est tenu en mars 2019 également au MIN de Châteaurenard.

Le soutien aux entrepreneurs et à la création d'entreprise

La communauté a renforcé en 2019 son soutien au **Club des Entrepreneurs** avec une subvention de 20 000 € afin d'accompagner ce dernier dans ses projets (étude pour des crèches inter-entreprises, espace coworking, mise en place de référents zones d'activité notamment).

Parallèlement, le soutien à la création d'entreprise s'est poursuivie via les subventions ou cotisations versées à :

➤ **l'ADIE, association pour le droit à l'initiative économique**, qui accompagne les personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant obtenir de financement auprès de leur banque pour le réaliser. En 2019, l'ADIE a soutenu 11 porteurs de projets sur 7 communes du territoire de Terre de Provence, pour des micro-crédits allant jusqu'à 10 000 €.

➤ **à Initiative Pays d'Arles**, partenaire de longue date de la communauté, qui a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'entreprise par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt, par l'accompagnement et le parrainage des porteurs de projet ainsi que par le suivi technique des activités financées. Le soutien de la communauté s'est élevé en 2019 à 0.75 € par habitant, soit plus de 40 000 €.

Deux autres structures d'accompagnement des entreprises ont bénéficié en 2019 du soutien de la communauté :

➤ **PROCAMEX**, association qui fait bénéficier ses adhérents de son expertise à l'export, à hauteur de 6 500 €. En 2019, deux entreprises du territoire ont bénéficié pendant 6 mois d'un accompagnement très spécifique à l'export.

➤ **la Maison de l'Emploi**, à hauteur de 5 000 €, pour son action de facilitateur à l'insertion de clauses sociales dans les marchés.

De nouvelles démarches pour le commerce

Après la définition fin 2018 de l'intérêt communautaire du champ d'action « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales », intégrée à la compétence développement économique par la loi NOTRe, 2019 aura en ce domaine été marquée par le démarrage de l'opération Esprit Client, lancée sur Rognonas, commune « pilote » pour cette première année.

Esprit Client est une démarche qualité que propose aux commerçants la Chambre de Commerce et d'Industrie, visant à améliorer l'accueil des clients. Afin de soutenir les commerces du territoire, la communauté a souhaité prendre directement en charge le coût financier de cette action. Au total, ce sont 34 commerçants qui ont bénéficié de cet accompagnement, consistant principalement en des visites mystères pour un regard extérieur sur les prestations proposées par le commerçant, ainsi que des conseils et outils pour améliorer l'accueil.

2019 a ainsi été une première étape avant un déploiement de l'opération sur les autres communes.

Une étude pré-opérationnelle pour de futures zones

En novembre 2019, le dernier lot du Pôle Crau Durance à Saint-Andiol s'est vendu, achevant ainsi la commercialisation des 18 lots de cette zone entièrement aménagée par la communauté. La zone de la Roque est quant à elle déjà commercialisée alors que son aménagement s'achève à peine : les 5 lots ont tous fait l'objet d'un compromis de vente, les deux premiers ayant même déjà été vendus pour la création d'un garage-concessionnaire RENAULT et d'un magasin BIOCOOP.

La pénurie de foncier disponible se confirme donc également en matière économique. Les zones d'activité existantes, comme la ZAC du Sagnon à Graveson ou la zone de la Chaffine II sur Châteaurenard, ne comptent plus que quelques lots à bâtir et la communauté d'agglomération doit se pencher sur la création ou l'extension de nouvelles zones pour favoriser la création et l'installation d'activités.

Une étude a donc été lancée en 2019 pour examiner la faisabilité technique, juridique et financière de nouvelles zones sur le territoire de Terre de Provence (Saint-Roch à Saint-Andiol, la Gare à Barbentane, Verger Perrin à Orgon). Les résultats de cette étude devraient être livrés courant 2ème semestre 2020 et permettre d'envisager une éventuelle programmation d'acquisitions et de travaux d'aménagement afin de favoriser l'implantation d'entreprises.



ZONES D'ACTIVITES

La loi NOTRe, dans son objectif de renforcement des intercommunalités, a transféré à ces dernières la gestion, de l'aménagement à l'entretien, de l'ensemble des zones d'activité. Ainsi Terre de Provence s'est vue confiée la responsabilité de près d'une vingtaine de zones, qui viennent s'ajouter à celles précédemment créées par Terre de Provence.

Suite à ce transfert, la communauté s'est engagée dans un programme de requalification de ces zones, suite à l'état des lieux réalisé par le bureau d'études Immergis.

Requalification de la zone de la Rocade Nord

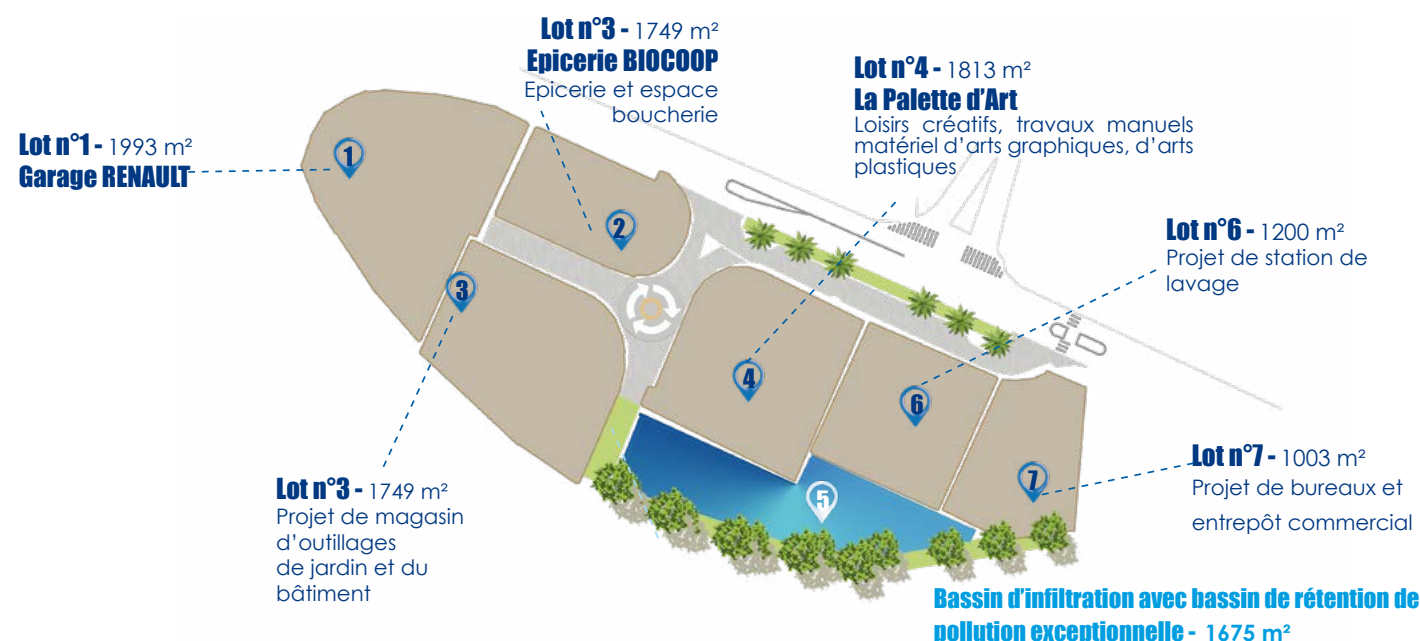
La première zone entièrement requalifiée est celle de la Rocade Nord, à Noves, suite à l'installation de l'entrepôt logistique de Biocoop sur la zone des Grands Vignes, immédiatement attenante. Le flux de circulation empruntant la voie interne de la zone a rendu nécessaire la priorisation de cette requalification. Menés sur le 1er semestre 2019, les travaux ont concerné le recalibrage de la voie, la reprise de la structure de chaussée et des enrobés, la modernisation de l'éclairage public, la sécurisation des trottoirs et la mise à niveau du réseau pluvial.

Le coût global de cette opération s'est élevé à environ **900 000 € TTC**.

Une nouvelle zone d'activité sur Noves : la Roque

La communauté a par ailleurs poursuivi sur ce secteur sa politique d'aménagement de nouvelles zones, avec les travaux de viabilisation de la zone de la Roque.

Située dans le prolongement de la zone de la Rocade Nord au sud de l'ancienne départementale, cette zone a été créée autour de la Palette d'Art historiquement implantée sur le site. Après le permis d'aménager obtenu en 2018, les travaux se sont déroulés sur l'année 2019 pour une réception finale en décembre. Cinq lots ont été créés, outre celui de la Palette d'Art déjà présente.



Une desserte sécurisée des deux zones



Compte-tenu de l'augmentation des flux de véhicules, notamment des poids-lourds, pénétrant dans la zone de la Rocade Nord ou desservant la nouvelle zone de La Roque située en vis-à-vis, il convenait de sécuriser la circulation et les changements de directions sur la voie menant au centre-ville (ancienne départementale).

Un tourne à gauche a ainsi été aménagé, en élargissant la voie, pour le trafic entrant dans la zone de la Rocade Nord. Les croisements de véhicules sont sécurisés et il n'y a plus d'arrêt en pleine voie de poids-lourds, bloquant la circulation issue du rond-point de la départementale.

L'entrée et la sortie en sens unique de la nouvelle zone de La Roque sécurisent la desserte de ce site.

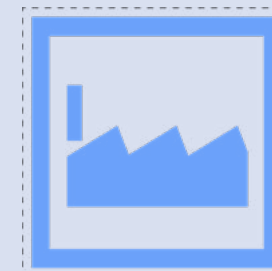
Poursuite de la modernisation de l'éclairage public sur les zones intercommunales



Parmi les travaux engagés par Terre de Provence suite au transfert des zones, la modernisation de l'éclairage public occupe une place centrale. L'objectif est de remplacer les lampes au mercure ou à sodium par des LED dernière génération, réaliser des économies sur les consommations et l'entretien. La mise en place d'horloges astronomiques au sein des armoires électriques participe à cet objectif d'économie d'énergie.

En 2019, le parc des Baumes à Châteaurenard, les zones du Barret et de Mermoz à Châteaurenard, Crau Durance à Saint-Andiol, Sagnon à Graveson, la Horsière à Rognonas, la Grande Roumette à Noves, ont bénéficié de ce programme de modernisation.

Parallèlement à ces opérations, Terre de Provence assure l'entretien de l'ensemble de ces zones, directement en régie par les agents d'entretien des espaces de la communauté ou via des prestations confiées à ATOL ou Eiffage pour les travaux d'entretien de voirie.



711
POINTS LUMINEUX

recensés sur les zones d'activité de Terre de Provence.

33%
du parc d'éclairage est
ÉQUIPÉ EN LED

IMPACT ENERGIE

- 25 %
de consommation
- 15%
du coût des factures



AMENAGEMENT RURAL

Initialement intégrée à l'aménagement de l'espace, la compétence aménagement rural est un domaine d'intervention fort et historique de la communauté, avec une animation foncière visant à la restructuration parcellaire, à la lutte contre les friches avec la prise en charge d'une partie des frais de notaire et d'arpentage des échanges fonciers, et à l'installation de jeunes agriculteurs.

Une action qui s'est élargie depuis avec le soutien aux structures d'accompagnement des agriculteurs et un diagnostic agricole réalisé avec la Chambre d'Agriculture et la mise en place d'une permanence d'accueil aux agriculteurs.

Soutien aux associations d'agriculteurs et de promotion des produits de terroir

Comme les années précédentes, Terre de Provence Agglomération a soutenu en 2019 plusieurs les structures d'accompagnement du monde agricole :

>>> L'association pour le Développement de l'Emploi Agricole Rural 13 (ADEAR 13) pour l'accompagnement à la création d'une activité agricole paysanne (22 porteurs de projet accompagnés en 2019, dont 12 en agriculture biologique).

>>> Les Jeunes Agriculteurs 13 pour leur dispositif d'accompagnement post-installation jusqu'à la 5ème année (5 agriculteurs accompagnés sur un total départemental de 31).

>>> Solidarité Paysans PACA, pour l'accompagnement aux agriculteurs en difficultés financières, sociales ou judiciaires (45 agriculteurs suivis sur le territoire, pour un total régional de 337).

>>> Le Service de remplacement, groupement d'employeurs mettant à disposition du personnel agricole formé pour le remplacement des exploitants non-salariés en congés (maternité, maladie, formation, ...) ; 26 adhérents ont ainsi bénéficié de 511 journées de remplacement.

>>> L'Union Taurine Châteaurenardaise pour la journée de promotion des productions et de l'identité culinaire locales avec notamment la pyramide de fruits et légumes.

>>> L'association de protection des cultures pour la protection des cultures et des biens contre le risque de grêle ; 2019 a ainsi été la première année de test d'une application smartphone reliée à l'antenne météorologique d'Eyragues, dédiée à rendre visible l'évolution du risque de grêle dans les nuages pour une intervention ciblée par tir de fusée ou de ballon émetteurs de sels qui font condenser l'eau avant que la glace ne se forme.



Animation foncière

Depuis 2002, l'animation foncière menée par la communauté repose sur un partenariat avec la SAFER dans deux cadres conventionnels :

➔ **une Convention d'Aménagement Rural (CAR)**, qui offre au territoire une animation poussée qui met l'expertise des techniciens SAFER à disposition de propriétaires fonciers et agriculteurs en recherche de terres mais aussi des aides incitatives de Terre de Provence à l'échange parcellaire, à l'achat de petites parcelles, à la reprise de friches, à l'installation.

Ainsi, 55 dossiers d'échanges ou cessions foncières, concernant au total 47 ha, ont bénéficié de l'aide de la communauté en 2019 : 10 dossiers d'installation (dont 8 pour une première installation), 8 dossiers de consolidation après installation, 18 remaniements parcellaires, 13 maintien d'exploitation, 6 de consolidation.

➔ **une Convention d'Intervention Foncière**, qui permet une veille sur les transactions foncières via des notifications adressées par la SAFER à la communauté et à l'ensemble des communes ; ces notifications permettent aux communes de demander à la SAFER une enquête ou une préemption en révision de prix, en fonction du prix de cession et du motif d'acquisition. L'objectif est d'éviter la perte de vocation agricole des terrains concernés du fait d'un changement. En 2019, 6 préemptions avec proposition de prix ont ainsi pu être effectuées.

La communauté a également organisé avec la SAFER une première réunion des propriétaires de friches agricoles (150 participants), à Barbentane, pour présenter les moyens de location et de vente des friches pour les rouvrir à l'agriculture.



L'ACTION FONCIÈRE EN CHIFFRES



170
HECTARES MAÎTRISÉS

dont

63
HECTARES DE FRICHES



68
HECTARES GÉRÉS

grâce

11
CONVENTIONS
DE MISE A DISPOSITION



[FOCUS]

Un diagnostic agricole pour une meilleure connaissance du territoire

>>> les **13** communes de Terre de Provence regroupent **15 096 ha** de terres cultivables,

>>> **2 575 ha** sont en friche et **2 305 ha** sont entretenus sans valorisation économique,

>>> le territoire compte en **2019** : **527 exploitations** pour **541 exploitants**.

>>> plus d'une vingtaine de filières agricoles sont représentées ; plus de 60% des exploitations sont maraîchères et/ou fruitières.

>>> au moins **1773 ha** sont cultivés en agriculture biologique,

>>> **31%** des agriculteurs ont moins de 41 ans et 46% des agriculteurs actifs ont plus de 50 ans ; ces derniers cultivent **45%** des surfaces agricoles.

>>> l'agriculture génère localement **2 327** emplois à temps plein.



La permanence agricole

La communauté a souhaité renforcer en 2019 son accompagnement des agriculteurs via la mise en place d'une permanence agricole ; l'objectif est de proposer un guichet unique pour orienter les agriculteurs vers les dispositifs d'accompagnement économiques, techniques, sociaux existants et de diffusion de l'information (à l'exemple de l'appel à projet investissement FEADER transmis en novembre aux agriculteurs).



LYCÉE JEAN D'ORMESSON

L'année 2019 a été marquée par l'ouverture en septembre du lycée Jean d'Ormesson dont Terre de Provence a assumé une partie des travaux de desserte et des raccordements aux différents réseaux secs et humides du lycée.

La réalisation finale offre notamment :



- **une voie d'accès** jusqu'au lycée avec **un rond-point de retournement** pour fluidifier et sécuriser la circulation des usagers,



- **une zone d'accueil paysagée et sécurisée,**

- **un aménagement paysagé** avec des haies de cyprès, caractéristique du paysage, replantées ou complétées, la plantation de **90 arbres et de massifs floraux** dans les prairies rustiques de la desserte,

- **un quai bus** de 6 emplacements pour le transport scolaire avec des bancs installés sur l'esplanade pour l'attente ainsi qu'une dépose minute pour les particuliers,



- **deux bassins d'infiltration des eaux de pluie**, calculés pour des précipitations centennales, enherbés et plantés de sujets végétaux,

- un accès piéton direct et sécurisé via **une nouvelle passerelle** enjambant le Réal,



- **5 conteneurs enterrés** pour le tri et la collecte des différents déchets.



TRANSPORT



L'organisation de la mobilité est une compétence intercommunale depuis 2013, date du passage en communauté d'agglomération. A ce titre, Terre de Provence gère les transports scolaires et réguliers intégralement situés sur son territoire ainsi que la mobilité au sens large.

Transports scolaires : deux lignes supplémentaires suite à l'ouverture du lycée

Jusqu'en juin 2019, Terre de Provence gère huit lignes de transports scolaires desservant cinq collèges et deux écoles primaires à Châteaurenard.

L'ouverture en septembre 2019 du lycée, sur Châteaurenard, a conduit à la création de deux lignes supplémentaires, l'une au départ d'Eyragues, l'autre au départ de Maillane – Graveson, ainsi qu'à la mise en place d'une vingtaine de services supplémentaires sur les lignes déjà existantes.

Sur ces dix lignes, **quatre sont directement gérées par Terre de Provence**, via un marché d'exploitation attribué en juin 2019 à **Transdev / Sud Est Mobilité**.

Les six autres lignes sont exploitées par la **Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône** via une convention de délégation de compétence conclue par Terre de Provence avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Sur l'ensemble de ces lignes, **un agent de Terre de Provence assure le rôle de médiateur**, en continuité de l'action précédemment mise en place par le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Orgon.

Transports urbains : une offre renforcée en 2019 avec la ligne régulière 63

L'offre de Terre de Provence en matière de transports urbains se concentre depuis plusieurs années sur **deux services gratuits de navette** précédemment mis en place :

- **l'agglomavette**, qui assure la desserte interne de la commune de Châteaurenard, du lundi au samedi, sur trois circuits différents. A compter d'octobre 2019, ce sont désormais les voyages Arnaud qui en assurent l'exploitation (prenant ainsi le relais d'Alain Voyages, précédent prestataire).
- **la navette intercommunale**, en service depuis 2005, qui fonctionne uniquement les mardis et assure une desserte des communes de Noves, Cabannes, Saint-Andiol, Verquières vers Châteaurenard à hauteur de deux allers-retours sur la journée et dont l'exploitation est confiée à la RDT 13.

L'offre de transports urbains s'est vue renforcée en 2019, en lien avec l'ouverture du lycée : depuis le 1er octobre 2019, la ligne régulière 63 a été mise en place pour desservir Maillane et Graveson vers Châteaurenard.



Les projets « Mobilité »

Un partenariat conclu avec la région et le Grand Avignon pour un projet de parking-relais

Ce projet a pour objectif de développer l'intermodalité et faciliter les déplacements entre territoires voisins. Terre de Provence a à cet effet signé en automne 2019 une convention avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de lancer des études pour la réalisation de ce futur parking-relais.

Les modes actifs

Fin 2018, Terre de Provence Agglomération a répondu à un appel à projet de l'ADEME « **vélos et territoires** » et a été retenue pour bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un **schéma directeur « modes actifs »**.

En partenariat avec la communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette (également lauréate), le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra la réalisation d'un schéma directeur « modes actifs » pour les deux territoires.

[FOCUS]

Ouverture de la ligne régulière 63 Maillane-Graveson-Châteaurenard

Rallier Maillane et Graveson à Châteaurenard en car ?

C'est désormais possible grâce à la nouvelle ligne de bus 63 lancée le 1er octobre 2019 par Terre de Provence. Cette ligne régulière fonctionne toute l'année (vacances scolaires incluses) sauf jours fériés. Elle dessert Maillane et Graveson vers Châteaurenard à hauteur de 3 allers-retours par jour, du lundi au samedi.

La ligne 63 permet également des correspondances avec la ligne régionale 57 à destination d'Avignon.

Le ticket unitaire est à 1€ (disponible auprès du conducteur) et l'abonnement **mensuel est à 20 €** (souscription auprès de Terre de Provence).

Les titulaires d'un abonnement aux transports scolaires Terre de Provence ou Zou ! peuvent utiliser cette ligne gratuitement toute l'année (samedis et vacances scolaires compris).



1873
DOSSIERS D'ELEVES INSTRUITS

dont
228
pour le nouveau lycée

(entre juin et septembre)

58 %
des inscriptions réalisés

VIA INTERNET

par les familles



9469
usagers de l'agglomavette

navette intercommunale
(du mardi)

39%
les utilisateurs empruntent
la navette
au départ de Châteaurenard,

61%
**au départ des autres
communes**

POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis le passage en communauté d'agglomération, la politique de la ville est devenue une compétence majeure de Terre de Provence, de par son statut de compétence obligatoire mais aussi du fait de l'entrée du territoire en géographie prioritaire de la ville, avec trois quartiers classés Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), les centres anciens d'Orgon et de Châteaurenard et le quartier Roquecoquille à Châteaurenard.



CISPD - EYRAGUES, le 18 décembre 2019



Visite de Mme Marie Aubert, préfète déléguée pour l'Égalité des Chances - QPV du Centre Historique d'Orgon - 26 novembre 2019,

Le Contrat de Ville 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022

Le Contrat de Ville, document scellant le partenariat entre l'ensemble de ses signataires pour la **coordination de l'action publique au bénéfice des habitants des QPV**, a été prolongé en 2019 de deux années, via la signature en septembre d'un avenant intitulé « **protocole d'engagements renforcés et réciproques** », il permet le renforcement, la simplification et la prolongation du contrat de ville.

Le contenu de cet avenant repose sur l'évaluation intermédiaire menée avec les partenaires en 2018 préconisant en particulier un renforcement du droit commun et la mise en place de comités de suivi territoriaux.

Les objectifs prioritaires identifiés pour les prochaines années sont la mise en place d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (démarche partenariale au niveau de l'habitat), accompagner vers l'emploi, favoriser les mobilités, développer l'accompagnement à la scolarité, améliorer l'information aux habitants, réduire la fracture numérique.

La programmation 2019 du contrat de ville a vu la communauté d'agglomération consacrer 100 000 € aux projets déposés pour améliorer le cadre de vie, réduire les inégalités et améliorer l'accès à l'emploi. Une trentaine de projets ont bénéficié de cette programmation, s'élevant, tous financeurs confondus (Etat, bailleurs, Conseil Général, etc..) à 236 366 €.

Mise en place en 2019 d'une prévention de proximité au sein de Terre de Provence

L'action de Terre de Provence en matière de politique de la ville et de l'action sociale s'est renforcée en 2019 avec la mise en place d'une prévention de proximité, via le recrutement en décembre 2018, d'un agent dédié. Son rôle est de repérer et identifier en lien avec les communes et les établissements scolaires, les jeunes, en décrochage de l'institution scolaire ou en difficulté sociale, familiale ou autre et de les orienter si possible vers les différents partenaires.

Séance plénière du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance en décembre 2019

En fin d'année, lors de la séance plénière du CISPD, les partenaires ont salué une « délinquance maîtrisée » sur le territoire, à laquelle les forces conjuguées des polices municipales et les brigades de Châteaurenard, Graveson, Orgon et Saint-Rémy (dont dépend Maillane) arrivent à faire face et dont l'évolution reste contenue.

Les partenaires (Etat, procureur, Terre de Provence, communes) ont souhaité orienter les prochains travaux vers la définition d'une nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance, sur la base d'un état des lieux complet, à réaliser en 2020.

Les actions mises en place les années précédentes au niveau de ce conseil se sont poursuivies en 2019, avec le financement par la communauté d'agglomération de permanences d'aides aux victimes et de médiation familiale, ainsi que celui d'un intervenant social en gendarmerie, ou encore la mise à disposition aux polices municipales d'un radar cinémomètre pour prévenir la délinquance routière.



Rakia SABAR
Agent de prévention - jeunesse intercommunale à la MFR de Barbentane



ATELIER SANTÉ VILLE

Parmi les **actions majeures** à signaler pour 2019, le **renforcement du volet Santé du contrat de ville**, avec la **mise en place d'un Atelier Santé Ville**, dispositif ayant vocation à identifier et réduire les inégalités territoriales de santé. La première étape consiste en un diagnostic du territoire, mené en interne au sein de Terre de Provence, via le recrutement d'un coordonnateur ASV. Une fois ce diagnostic réalisé (rendu attendu courant 2020), l'objectif est la définition d'un Plan Local de Santé Publique.



« Jardinières financées pour le Conseil Citoyen contribuant à l'amélioration du cadre de vie »



PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

17 JEUNES SUIVIS
(de 8 à 30 ans)

en accompagnement individualisé sur une trentaine de mise en relation

Les communes d'origine :

Cabannes (4), Châteaurenard (3),
Orgon (3), Eyragues (2), Barbentane
(1), Plan d'Orgon (1), Rognonas (1),
Maillane (1), Saint-Andiol (1).



2 ANIMATIONS

↳ l'atelier égalité filles-garçons

145 ÉLÈVES

de 4^{ème} du collège ont participé à
l'animation,
soit les 5 classes de 4^{ème} du
collège Françoise Dolto
- SAINT-ANDIOL

↳ l'atelier de motivation

8 ÉLÈVES

en classe de 5^{ème} en décrochage
scolaire au Collège Mont Sauvy -
ORGON

[FOCUS]

L'agent de prévention de proximité propose aux jeunes qui en ont le plus besoin un **accompagnement renforcé en suivi individuel**. A la différence de la prévention spécialisée, la prévention de proximité préfère à la présence sociale de rue une approche plus partenariale. Les jeunes ne sont donc pas repérés directement mais sont orientés par les partenaires (CCAS, enseignement secondaire, etc.) et le premier rendez-vous de diagnostic se déroule dans la commune, en mairie ou au CCAS, souvent en présence de parents qui peuvent avoir besoin du soutien de professionnels dans leur rôle éducatif. Ensuite, le jeune est accompagné pour qu'il soit acteur de son projet de formation, d'insertion professionnelle ou sociale.

Ce service intervient en complémentarité avec les autres partenaires : missions locales, maison des adolescents 13 Nord, prévention spécialisée, etc. Les problématiques rencontrées sont multiples : décrochage scolaire et/ou déscolarisation, mobilité et logement...

Sur le territoire, les actions peuvent aussi consister en des temps collectifs.

Deux animations ont eu lieu :

↳ **l'atelier égalité filles-garçons** dans le cadre de la semaine citoyenne sur le bien « vivre ensemble avec nos différences » au collège Françoise Dolto à Saint-Andiol : animation d'ateliers le 28 mars 2019 sur les représentations des filles et des garçons,

↳ **l'atelier de motivation** du vendredi 28 mars au vendredi 14 juin 2019, au collège Mont Sauvy à Orgon pour un groupe de 8 élèves en classe de 5^{ème} en décrochage scolaire avec un cumul de difficultés : scolaires, comportementales et des absences fréquentes (plusieurs avertissements, exclusions, conseil de discipline...).

L'objectif était de leur proposer une dernière chance pour améliorer leur comportement, diminuer leur absence et changer leur regard sur l'utilité du collège dans leur scolarité. Les ateliers se sont déroulés sur 8 séances tous les vendredis après-midi de 14h00 à 16h00 hors vacances scolaires dans le collège.

A la croisée des compétences « Politique de la Ville » et « Action Sociale » (définie comme le « soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse »), la prévention de proximité accompagne donc le jeune en complémentarité avec les partenaires du territoire ou l'oriente vers une solution adaptée à son projet.

ACTION SOCIALE

A la différence d'autres compétences pour lequel le transfert à l'intercommunalité est intégral, le champ d'intervention de la communauté sur l'action sociale est limité aux actions dites d'intérêt communautaire, défini par le conseil communautaire comme le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse.

Un soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse concernant les différentes tranches d'âge

Au fil des années, le soutien financier aux associations, d'abord concentré sur les tranches 16-25 ans avec les Missions Locales s'est étendu pour aujourd'hui concerner des publics de différentes tranches d'âges aux problématiques différentes.

↳ **Les Missions Locales du Delta et du Pays Salonais** sont soutenues par des conventions pluriannuelles en vertu desquelles elles accompagnent les jeunes (16-25 ans) en difficulté dans leur insertion socio-professionnelle, que ce soit à travers l'antenne de Châteaurenard ou les permanences ouvertes à la Maisonnnette de Plan d'Orgon pour les communes d'Orgon, Plan d'Orgon et Mollégès.

↳ **La Maison des Adolescents 13 Nord** intervient pour sa part sur l'aspect santé psychologique des 11-25 ans, pour un public adolescent et leurs familles, autour de l'antenne de Châteaurenard et du Relais Ado-Parents (RAP) d'Orgon.

↳ Quant au **Pôle Ressources Parentalité Familles**, il propose un lieu où les parents et futurs parents peuvent trouver un accueil, de l'écoute, des outils de psychologie et de la médiation, des orientations et être ainsi accompagnés dans l'exercice de leur parentalité. L'association accompagne donc les enfants, les parents, les futurs parents, la famille sous toutes ses formes ainsi que les parents d'enfant en situation de handicap.

Une **complémentarité** avec la politique de la ville **assurée par l'agent de prévention de proximité**. A la croisée politique de la ville – action sociale, le recrutement d'un agent de prévention de proximité permet de proposer aux partenaires ci-dessus présentés un accompagnement renforcé en suivi individuel pour les jeunes en grande difficulté, avec également l'organisation de temps collectif de prévention sous formes de divers ateliers.

Ainsi, en 2019, Terre de Provence a financé la formation à la médiation culturelle des acteurs jeunesse préalable au prêt de l'**exposition itinérante « Savoir, comprendre, agir : dire non à la Haine. »**



MAISON des ADOLESCENTS

1135
ENTRETIENS INDIVIDUELS



MISSIONS LOCALES

1056
JEUNES ACCUEILLIS,

dont

644
orientés vers un emploi,

154
orientés vers une formation,

59
placés en contrat
en alternance.



**LE PÔLE RESSOURCES
PARENTALITÉ FAMILLES**
a accueilli et accompagné

80 ENFANTS,
200 ADOLESCENTS
80 ADULTES

[FOCUS]

La communauté a proposé aux acteurs jeunesse (associations, services municipaux, MFR, ...) une formation à la médiation culturelle, préalable à l'utilisation d'une exposition itinérante « savoir, comprendre, agir : dire non à la haine ».

Dispensée par l'ADL PACA, en plus de contribuer à fédérer le réseau des acteurs jeunesse, elle permet de sensibiliser les jeunes aux discriminations et au regard critique envers les fake news par exemple. Cette exposition se déroulera en 2020 sur les communes.



Formation acteurs jeunesse - 18 octobre 2019

HABITAT

L'«équilibre social de l'habitat», est une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération. Elle est mise en œuvre via diverses actions : Programme Local de l'Habitat, politique du logement social, actions et aides financières en faveur du logement social, réserves foncières, actions en faveur des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti.

Une compétence aux moyens renforcés en 2019

Soucieux de se doter des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des obligations incombant aux communautés en matière d'habitat, le conseil communautaire a validé en 2019 le recrutement d'un agent à temps plein pour cette compétence, intégré au service urbanisme de Terre de Provence.

Comme les années précédentes, la communauté a financé des permanences « bureaux de l'habitat » sur les communes, animées par l'association SOLIHA. Ces bureaux ont permis en 2019 d'accompagner les propriétaires, bailleurs ou occupants, dans leurs démarches d'amélioration de leur logement.

Au cours de l'année 2019, 389 personnes ont été accueillies sur ces permanences pour des projets visant notamment l'amélioration de la performance énergétique ou l'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap. Au total, ce sont 65 logements qui ont ainsi pu être réhabilités par leurs propriétaires.

Les travaux ont majoritairement été réalisés par des artisans locaux, ce qui représente une enveloppe de 822 424 € dépensés sur le territoire de la communauté, en faveur de l'économie et des entreprises locales.

Outre l'aide apportée aux propriétaires occupants, il s'agit aussi pour la communauté d'agglomération de valoriser le parc de logements dégradés, grâce à la mobilisation des aides publiques afin de proposer de nouveaux logements locatifs sociaux.

Les communes participent également à l'effort : trois logements communaux ont bénéficié de travaux (Cabannes, Châteaurenard), et plusieurs logements sont en projet de conventionnement (Barbentane, Noves).

Une étude pré-opérationnelle pour accompagner la réhabilitation de logements

Au-delà de cet accompagnement juridique, technique et administratif, l'objectif de la communauté d'agglomération est de renforcer par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat la réhabilitation de logements sur le territoire.



389
PERSONNES ACCUEILLIES

dans le cadre de la mission de suivi animation, permettant la réhabilitation de

65
LOGEMENTS

par leurs propriétaires occupants

24
LOGEMENTS

pour des projets d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou à un handicap

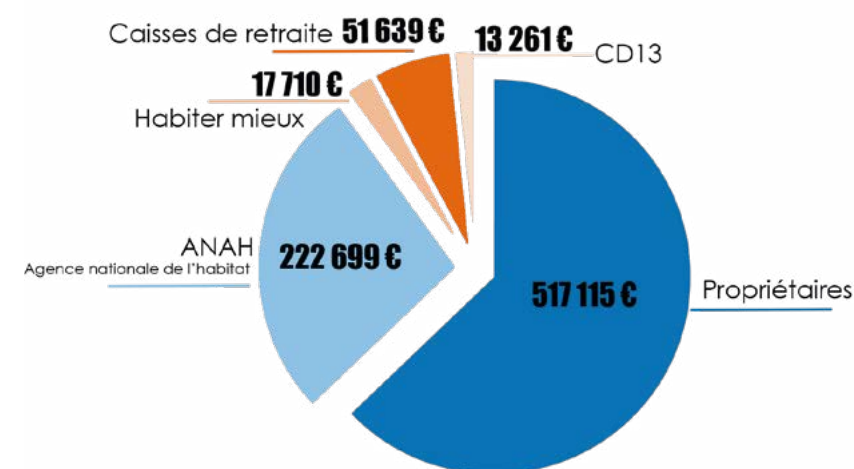
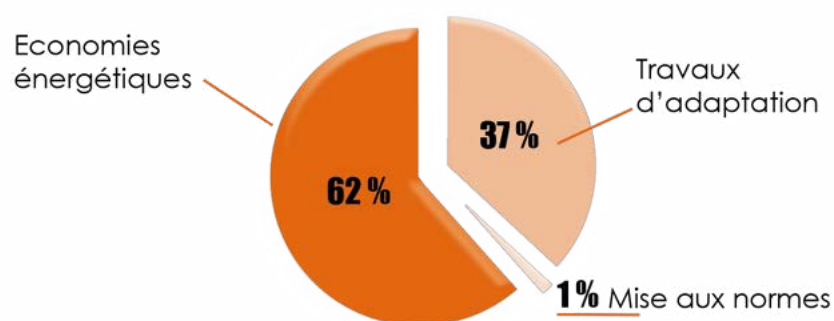
40
LOGEMENTS
pour travaux d'économies d'énergie

1 **LOGEMENT**
pour mise aux normes du logement

Terre de Provence a ainsi lancé en 2019 une étude pré-opérationnelle, dont le premier objectif est de mieux connaître le parc de logements de son territoire. Il s'agit pour Terre de Provence Agglomération de :

- prévenir les situations de précarité énergétique (recours aux énergies renouvelables, rénovation visant la performance énergétique),
- développer l'offre locative sociale, notamment grâce à la réhabilitation de logements vacants pour un retour sur le marché locatif.
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, et en situation de handicap (travaux d'adaptation, de mise en conformité).
- traiter les logements indignes, très dégradés et non décents.
- traiter les copropriétés fragiles ou en difficulté.

L'étude établira un diagnostic du parc de logements existants sur les treize communes qui composent la communauté d'agglomération et permettra de décliner les différentes aides qui pourront être mises en place dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).



[FOCUS]

Afin de favoriser le logement social sur le territoire, la communauté d'agglomération apporte son aide aux offices publics et organismes HLM, en se portant garant pour leurs prêts contractés lors du montage d'opérations (construction neuve, acquisition, amélioration ou réhabilitation).

En 2019, Terre de Provence Agglomération a octroyé deux garanties d'emprunt au bailleur social Grand Delta Habitat, afin de lui apporter son aide pour le financement des opérations « Résidence des Ecoles » à Barbentane (10 logements) et « Résidence le 7ème Art » à Cabannes (28 logements).



« Résidence le 7ème Art » - CABANNES

les actions



822 424 €
DE TRAVAUX

effectués à 75 % par des artisans locaux

dont

305 309 €
SUBVENTIONNÉS

pour diminuer le reste à charge des propriétaires.

TOURISME

« Toute la Provence en une terre – Il vous reste une Provence à découvrir »



La promotion et le développement touristique compétence facultative jusqu'en 2018, fait désormais partie des compétences obligatoires des Communauté d'Agglomération depuis la loi NOTRe.

A ce titre, un Office de Tourisme Intercommunal situé à Chateaurenard, a été créé ainsi que sept Bureaux d'Information Touristiques.

L'année 2019 est marqué par la création d'un site dédié au tourisme et par une importante campagne de promotion dans le métro parisien.

➔ Sur la toile : *Myterredeprovence.fr*



Les internautes peuvent préparer leur séjour en Terre de Provence en quelques clics. Il est facile de trouver un hébergement, un restaurant, un site à visiter ou bien des idées de sortie pour les activités culturelles et les loisirs de pleine nature pour toute la famille. Ergonomique, le site est adapté aux tablettes et smartphone, de façon à avoir les informations et les bons plans toujours avec soi.

Le + du site : Traduit en 5 langues : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Néerlandais La transversalité : il est possible d'effectuer une recherche aussi bien par thème que par ville.

En détail, le site internet se compose de 6 rubriques :

Découvrir présente chaque ville et ce qu'elle offre aux visiteurs,

Se loger répertorie tous les hébergements avec la possibilité d'affiner sa recherche par d'autres critères : villes, classements, charte et labels, paiement, langues, animaux.

Où aller met en avant les lieux de visites et de rencontre avec les acteurs locaux comme les artisans

Savourer présente les marchés, les producteurs ainsi que les restaurants.

La recherche peut être affinée à l'aide de menus déroulants proposant des critères supplémentaires de tri : par ville et par type de cuisine.

Événements annonce toutes les festivités chronologiquement avec possibilité de recherche de manifestations par date et par ville.

Loisirs et nature regroupe les activités de balades, ludiques, sportives.

Toutes ces rubriques sont alimentées par la base de données PATIO (Partage Touristique de l'Information et de l'Organisation) géré par Provence Tourisme au niveau départemental. L'Office de Tourisme et les Bureaux d'Information Touristique remplissent les éléments des communes dont ils ont la responsabilité.

➔ Sur l'autoroute A7, trois panneaux promotionnels de signalisation valorisant l'art de vivre et la culture !

Ces 3 panneaux situés sur l'A7, placés en février 2019, ont été réalisés dans le cadre de la refonte des panneaux d'autoroute sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, qui n'étaient plus aux normes.

La charte nationale de signalétique d'animation et les contraintes techniques du réseau ASF ont été appliquées.

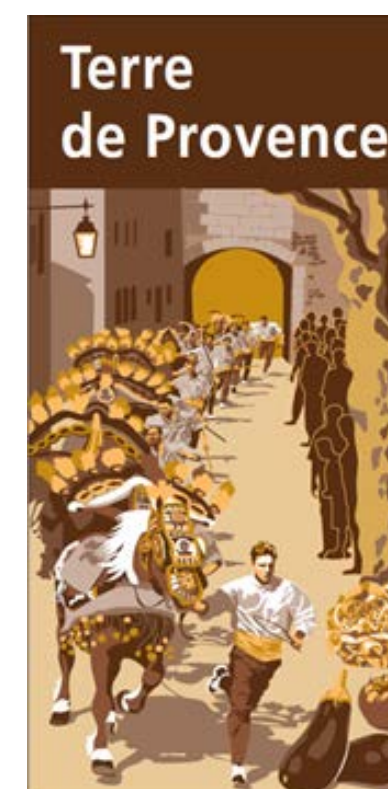
>>> Dans le sens Sud/Nord : 2 panneaux

>>> Dans le sens Nord/Sud

entre Cavaillon et
Avignon Sud

entre Sénas
et Cavaillon

Avignon Nord et
Avignon Sud



«Notre Dame de
Beauregard »

Trafic moyen journalier actualisé entre Orange et Coudoux en 2018

65 000 véhicules / JOUR

(chiffre Vinci Autoroute 2018)

12
CRÉATIONS GRAPHIQUES

6
VISUELS

sur

240
FACES FORMAT PAYSAGE
200x100 cm

dans les 6 zones de stations
du métro parisien du 13 au 26
mars 2019.

6 VISUELS

sur

44 ÉCRANS

au format digital 16/9ème 10
secondes

du 25 au 30 mars 2019 dans 11
gares de métro parisiennes.

[FOCUS]

« Toute la Provence en une terre – Il vous reste une
Provence à découvrir »

Réalisation d'une campagne publicitaire dans le métro
parisien avec pour slogan :

« Toute la Provence en une terre – Il vous reste une
Provence à découvrir ».

A 2h40 de TGV, le public parisien est un public en
recherche d'idées week-end et courts séjours et cette
campagne sur le ton humoristique a eu pour objectif de
drainer une nouvelle clientèle.



>>> Découvrez les 12 visuels
en annexe

► Taux d'audience

> 1 680 000 vues.
> 47 658 logs.

➔ Guides touristiques !



6000 ex

Guide hébergements :
340 hébergements regroupés
par commune et puis par type
d'hébergement.



10 000 ex

Guide patrimoine :
130 sites à visiter :
monuments, musées, parcs
et jardins, circuits.



10 000 ex

Guide découvertes :
180 adresses dont artisans et
producteurs, loisirs et activités
de pleine nature.



6000 ex

Dépliant restauration
tous les types de
restaurations.



8000 ex

Dépliant cyclo touristique :
7 boucles cyclo-touristiques sur
carte avec tracés.



**TAXE DE
SEJOUR**

313 184.59 €

COLLECTÉS

dont

158 232.11 €

PAR LES HÉBERGEURS EN DIRECT

154 952.48 €

PAR LES OPÉRATEURS
NUMÉRIQUES

pour

480

STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS

5 campings

16 hôtels

78 chambres d'hôtes

381 meubles
du tourisme

DEVELOPPEMENT DURABLE



Terre de Provence, en tant qu'EPCI de plus de 50 000 habitants, a l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial. Celui-ci est mené conjointement avec les autres EPCI du Pays d'Arles au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Au-delà de cette obligation réglementaire, le développement durable est au cœur des préoccupations de la communauté, notamment avec plusieurs actions relatives à la maîtrise de l'énergie engagées.

La communauté propose en premier lieu aux communes un service de Conseil En Energie Partagé, qui permet de mutualiser les missions de veille réglementaire, de retour d'expérience et d'appui technique concernant toutes les thématiques de la Transition Ecologique.

Les conseillers en énergie partagé accompagnent ainsi les communes dans la mise en œuvre d'actions spécifiques concourant au développement durable auprès des collectivités, des habitants et des entreprises de la communauté.

En particulier, les conseillers en énergie partagés mettent en place un suivi des consommations énergétiques du patrimoine des communes. Ce suivi et les bilans de consommations permettent aux collectivités de déployer des mesures correctives de rationalisation des dépenses et l'efficience des investissements.

Autre accompagnement proposé par les Conseillers en Energie Partagés, le pré-diagnostic énergétique des bâtiments, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la recherche de subventions pour les projets des collectivités.

Le soutien technique aux communes est également assuré sur plusieurs autres thématiques :

- la qualité de l'air intérieur, avec des études de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) pour l'ensemble des écoles, des centres de loisirs et des crèches du territoire, initié en 2018 et poursuivi sur 2019,
- la fourniture de vaisselle réutilisable « EcoCup » pour les fêtes et manifestations des communes,
- le gaspillage alimentaire avec des animations dans les écoles des communes membres.

Terre de Provence accompagne également les projets des particuliers : pour leurs projets de rénovation, Terre de Provence finance des permanences territoriales de l'Espace info Energie du Pays d'Arles ; Terre de Provence met également à leur disposition une plateforme internet pour estimer le potentiel solaire de la toiture de leur habitation, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques.

[FOCUS]

Terre de Provence, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Terre de Provence Agglomération a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TEPCV lancé par le Ministère de la Transition Écologique en 2016.

Au cours de ces trois dernières années, Terre de Provence Agglomération, et les communes qui la composent, ont mis en place de nombreuses actions de développement durable et d'économie d'énergie qui ont pu être financées.

En effet, le territoire a pu s'équiper de **12 véhicules électriques** et bénéficier de 46 842 € de subvention.

Les collectivités ont également **entrepris des travaux de rénovation énergétique** au sein de leur patrimoine pour un montant total de 1 846 203 € financé à hauteur de 348 284 € par le programme TEPCV.

Dans le même temps, les communes et la communauté ont mis en place **un ambitieux plan d'investissement de requalification** de l'éclairage public financé à hauteur de 348 284 € par les fournisseurs d'énergie dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie TEPCV.



VÉHICULES ÉLECTRIQUES



GASPILLAGE ALIMENTAIRE

4 740* kg
par trimestre

de
NOURRITURE

non consommée par les
enfants dans les cantines

qui finissent à la
POUBELLE

L' équivalent d'environ
10 500
PLATEAUX REPAS

* En moyenne, sur les écoles
ayant participé au
programme



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



La compétence « collecte et élimination des déchets » relève de la communauté d'agglomération depuis son transfert par les communes à Terre de Provence au 1^{er} janvier 2010.

Cette compétence fait l'objet d'un rapport détaillé spécifique joint en annexe au présent rapport.

Les principaux résultats de 2019 sont résumés ci-après.

Une organisation actuelle de la collecte en deux modes distincts : collecte en porte à porte et collecte de proximité

La collecte traditionnelle en porte à porte concerne **45 338 habitants** ; cette collecte est assurée en régie par les services de la collectivité.

Depuis avril 2018, la communauté a mis en place sur **trois communes pilotes (Maillane, Orgon et une partie de Châteaurenard)** le système de **collecte de proximité** (colonnes d'apports volontaires multi-flux), réalisée par un prestataire privé COVED au moyen d'un camion robotisé.

14 579 habitants sont desservis par la **collecte de proximité**, via un total de 525 colonnes implantées depuis le 16 avril 2018 sur 126 points de collecte.

Un réseau de cinq déchèteries sur le territoire, avec une progression de 3% des apports en 2019



Cinq déchèteries viennent compléter le dispositif de collecte (Barbentane/Rognonas, Châteaurenard/Noves, Eyragues/Verquières, Graveson/Maillane et la déchèterie de Mollégès accueillant également les habitants des communes de Saint-Andiol, Cabannes, Orgon, Plan d'Orgon).

Sur 2019, le tonnage total a progressé de près de 3%, avec des augmentations de 6,5% pour les encombrants et de 11% pour les gravats, les déchets verts ont quant à eux diminué de 8%.

[FOCUS]

Bilan comparatif collecte traditionnelle / collecte de proximité

La mise en place de cette nouvelle collecte a permis une importante **baisse** des tonnages **d'ordures ménagères** et une **explosion** des tonnages de **collecte sélective**.

>>> le **tonnage** total **d'ordures ménagères** s'élève à **16 182 tonnes** et a connu une baisse de 2,57 % par rapport à 2018. Le ratio par habitant en collecte traditionnelle est de 292 kg par an, alors qu'il est de 254 kg sur le secteur en collecte de proximité soit près de 13% d'ordures ménagères produites en moins (résultat s'expliquant par le fait que les déchets recyclables : emballages, verre ... ont été détournés des ordures ménagères vers la bonne filière).

>>> le tonnage de tri sélectif s'élève quant à lui à 2 488 tonnes soit 3,58 % de plus qu'en 2018. En ratio par habitant cela se traduit par 35,64 kg/hab/an en collecte traditionnelle et 66 kg/hab/an en collecte de proximité soit 85% de déchets recyclables en plus sur ce secteur.

Résultat s'expliquant par la **mise en place des extensions de consignes de tri** (tous les plastiques qui peuvent être jetés dans la colonne jaune) et la collecte du fibreux.

>>> le tonnage verre atteint 1 929 tonnes soit 7 % de plus qu'en 2018, avec 31,5 kg/hab/an en collecte traditionnelle et 39,69 kg/hab/an en collecte de proximité, représentant une production de plus 26%.



COLLECTE DE PROXIMITÉ



16 182
tonnes

D'ORDURES MÉNAGÈRES
en 2019

SOIT UNE BAISSÉ



2,57 %
par rapport à 2018.



2 488
tonnes

TRI SÉLECTIF
en 2019

SOIT UNE AUGMENTATION

3.58 %



par rapport à 2018.

ACTU-TRAVAUX



**HANGAR
INTERCOMMUNAL**

Suite à l'appel d'offre en 2019, les marchés de travaux ont été attribués en fin d'année pour un démarrage de chantier en janvier 2020.

2019 en IMAGES



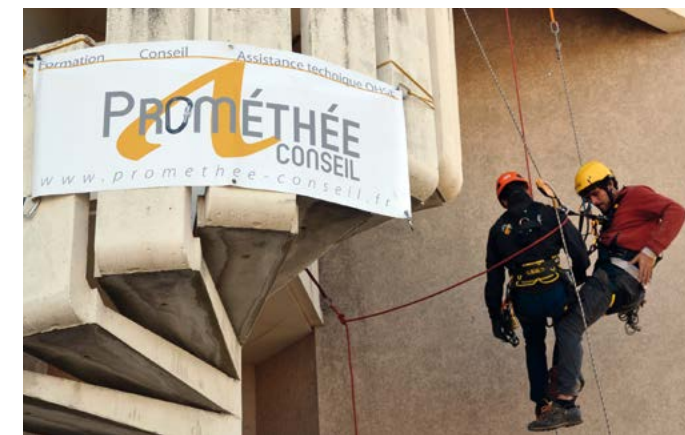
>>> février 2019

Forum des emplois saisonniers et de la formation professionnelle du 27 février 2019



>>> Décembre 2019 :

Formation des acteurs jeunesse - outil pédagogique « savoir, comprendre, agir pour dire non à la haine ».



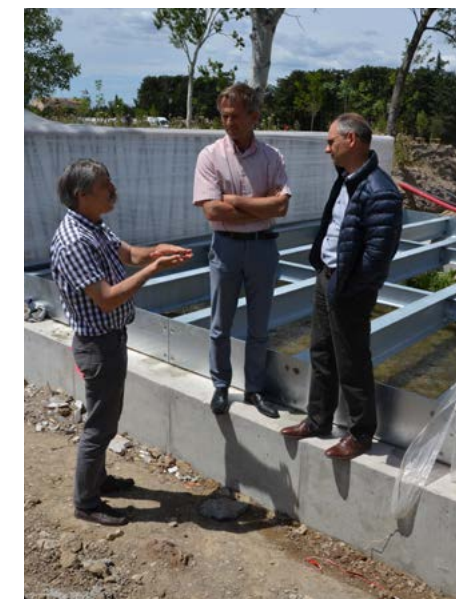
>>> Octobre 2019 : Salon de l'emploi .

>>> Janvier 2019

Amandine Pellegrin bénéficiaire du dispositif emplois francs a été mise à l'honneur pour avoir recruté Kimberlyne au sein de son magasin «Chic et Champêtre».



>>> Juillet 2019 : Visite lycée

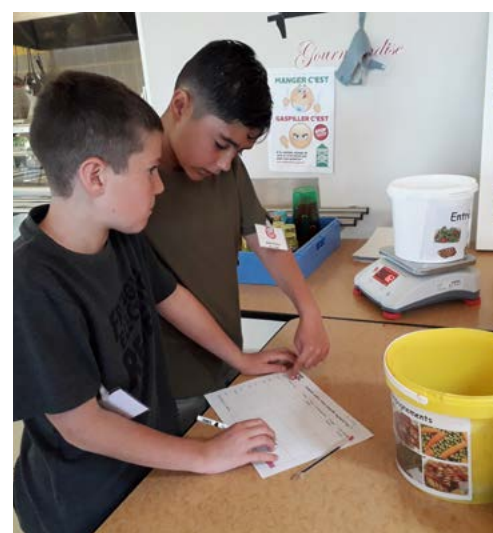


>>> Mai 2019 : Passerelle lycée



>>> mars 2019

Démarche « lutte contre le gaspillage alimentaire » écoles de Graveson et Rognonas



>>> Juillet 2019 : Inauguration nouveaux locaux de l'association ATOL - Châteaurenard



>>> Octobre 2019 : Inauguration dispositif CLIINK

Annexe - Tourisme

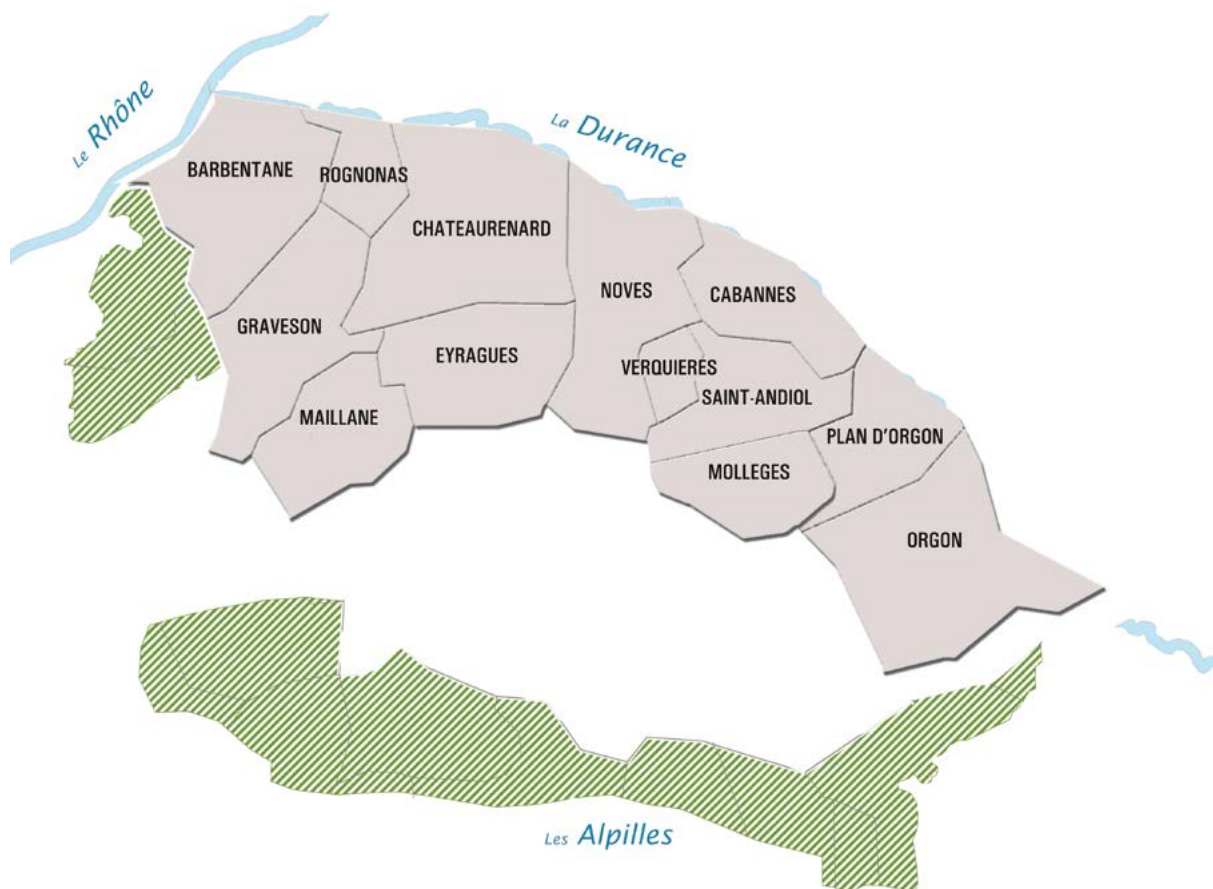
« Toute la Provence en une terre - Il vous reste une Provence à découvrir »



>>> Lancement des actions de promotion touristiques

Le jeudi 23 mai, au Mas du juge à Maillane





Rejoignez nous sur FACEBOOK !

www.terredeprovence-agglo.com

